



ASH Académique

Affaire suivie par :

Philippe MONTOYA

IEN-CT Ecole inclusive

Tél : 05 36 25 70 29

Mél : philippe.montoya@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703

31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le 08/04/2026

Monsieur le Recteur de l'académie de Toulouse

A Mesdames et Messieurs les IA-DASEN

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et Messieurs les IEN – CCPD

Mesdames et Messieurs les IEN ASH

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

Mesdames et Messieurs les ERSEH

**Objet : Modalités d'inscription au sein du Pôle d'Enseignement des Jeunes Sourds de l'académie de Toulouse –
Rentrée 2026**

Le PEJS de l'académie de Toulouse est actuellement implanté dans les écoles maternelle Sajus et élémentaire Jean Jaurés, le collège André Malraux à Ramonville et le lycée Bellevue à Toulouse.

Les familles qui souhaitent que leur enfant puisse bénéficier d'une scolarisation au sein du Pôle d'Enseignement des Jeunes Sourds sont invités à constituer un dossier qui sera adressé à sdei31@ac-toulouse.fr (élèves du premier degré) et pole.handicap@ac-toulouse.fr (élèves du 2nd degré) comportant les éléments suivants :

- 1 – Une demande écrite co-signée par les responsables légaux de l'enfant
- 2 – **Une notification d'orientation vers un PEJS-LSF établie par la MDPH**

Lien de téléchargement du dossier à adresser à la MDPH :

<https://www.mdp31.fr/faire-une-demande/comment-deposer-un-dossier/>

- 3 – Une preuve de domiciliation (les écoles et établissements du PEJS ne disposent pas d'internat. Le lieu de résidence de l'enfant doit donc se situer en proximité).

Pour les élèves relevant de la Petite Section de maternelle, la commission prendra appui sur la preuve de dépôt du dossier de demande auprès de la MDPH et l'admission définitive ne sera prononcée qu'à la réception de la notification MDPH.

La commission qui examine les dossiers de demande d'inscription au sein du PEJS se compose de :

- Conseiller technique académique Ecole inclusive
- IEN ASH du SDEI31
- Coordonnateur pédagogique du PEJS
- Directeurs des écoles accueillant des classes du PEJS
- Chefs des établissements accueillant des classes du PEJS
- Enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap

À l'issue de la commission, chaque famille recevra une réponse écrite. Les familles pour lesquelles la commission aura porté un avis favorable recevront un calendrier départemental de l'affectation des élèves ainsi qu'une notification d'affectation visée par Monsieur le Directeur académique de la Haute-Garonne.

Avant de déposer une demande d'admission au sein du PEJS et afin d'avoir une bonne connaissance sur le fonctionnement des classes du PEJS, les familles sont invitées à contacter les écoles et établissements concernés :

Contact :

- Ecole maternelle Sajus ce.0311392v@ac-toulouse.fr
- Ecole élémentaire Jean Jaurès ce.0310775z@ac-toulouse.fr
- Collège André Malraux 0311633g@ac-toulouse.fr
- Lycée Bellevue 0310038y@ac-toulouse.fr

Il est à noter que l'organisation du PEJS de l'académie de Toulouse peut connaître des modifications à chaque rentrée scolaire en fonction des orientations nationales et des arbitrages académiques et départementaux.

Calendrier :

Dépôt des dossiers de demande d'admission	Lundi 18 mai 2026
Commission d'examen des dossiers	Lundi 2 juin 2026
Envoi des courriers aux familles	Courant juin 2026

Le Recteur de l'académie de Toulouse

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Karim Benmiloud', with a horizontal line underneath.

Karim BENMILOUD